

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 8 décembre 2021***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

Le Conseil des ministres s’est réuni ce mercredi 8 décembre 2021. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

[MEF - ministre des Finances, de l’économie et du tourisme 2](#_Toc89873564)

* [Approbation des budgets de la CPS 2](#_Toc89873565)
* [Heures d’ouverture des débits de boisson 3](#_Toc89873566)
* [Subvention à la FOL : Espace info énergie 3](#_Toc89873567)
* [Elaboration du Plan Climat de la Polynésie française (PCPF) 2022-2030 4](#_Toc89873568)
* [Projet de convention entre la Caisse de prévoyance sociale (CPS) et la Maison de naissance « Tumu Ora » 5](#_Toc89873569)

[MED - ministre de l’Agriculture, de l’économie bleue et du domaine 5](#_Toc89873570)

* [Diffusion de 5 nouvelles variétés de patates douces 5](#_Toc89873571)
* [Valorisation de la qualité et de l’origine des produits agricoles (Loi du Pays) 6](#_Toc89873572)
* [Réglementation des activités de la perliculture (Loi du Pays) 6](#_Toc89873573)
* [Protection de certaines espèces marines (Loi du Pays) 7](#_Toc89873574)
* [Subvention au lycée agricole des Marquises 7](#_Toc89873575)

[MCE - ministre de la Culture et de l’environnement 8](#_Toc89873576)

* [Présentation du projet océanien : Le Grand mur bleu du Pacifique 8](#_Toc89873577)
* [2022 – Année du sanctuaire marin de Polynésie française 8](#_Toc89873578)
* [Subventions aux associations 9](#_Toc89873579)

[MSP - ministre de la Santé 9](#_Toc89873580)

* [Lutte contre la Covid-19 en Polynésie française : mesures générales 9](#_Toc89873581)

[MEA - ministre de l’Education, du travail et de la modernisation de l’administration 10](#_Toc89873582)

* [Subventions aux établissements scolaires 10](#_Toc89873583)
* [Subvention au CFPA de Taravao 11](#_Toc89873584)
* [Subvention au Festival du film documentaire océanien (AFIFO) 11](#_Toc89873585)
* [Subvention au CNAM pour le projet « ISLV Code camp » 12](#_Toc89873586)

[MFA - ministre de la Famille et des affaires sociales 13](#_Toc89873587)

* [Organisation de la course solidaire Hine Hia’ai Run 13](#_Toc89873588)

# - MEF-

## ****Approbation des budgets de la CPS****

Le Conseil des ministres a rendu exécutoire 89 délibérations portant sur le budget 2022 des trois régimes de protection sociale. Le budget représente au total 135,110 milliards Fcfp de charges (dont notamment 104,018 milliards Fcfp au titre du régime des salariés, 4,491 milliards Fcfp au titre du régime des non-salariés et 26,601 milliards Fcfp au titre du régime de solidarité de la Polynésie française) et 130,082 milliards Fcfp de produits avec un résultat déficitaire estimé à -5,029 milliards Fcfp dû au régime des salariés (RGS).

A titre d’illustration, en approche PSG (protection sociale généralisée), les dépenses de la branche maladie des régimes représentent 60,896 milliards Fcfp, les dépenses de la branche famille pour 8,731 milliards Fcfp et la retraite des salariés pour 50,346 milliards Fcfp. La synthèse du budget annuel 2022 des régimes traduit une volonté de maintenir l’équilibre des comptes par une politique de maitrise des dépenses dans un contexte de reprise de l’activité économique en sortie de l’état d’urgence sanitaire.

Le budget garantit, non sans difficultés, tous les droits des assurés sociaux, la reconduction des divers fonds et aides sociales mais aussi le maintien des conditions d’exercice des structures sanitaires et sociales privées et publiques, des professionnels de santé libéraux, afin de leur permettre de continuer le service rendu à la population après la deuxième vague épidémique de la Covid-19 aux effets dévastateurs tant sur la santé que sur l’économie du Pays.

Il faut saluer l’implication du Pays qui a :

* Garanti le deuxième emprunt de trésorerie pour un montant de 7,4 milliards Fcfp contracté par la Caisse, afin d’assurer le paiement de toutes les prestations aux ressortissants du régime des salariés
* Stabilisé son financement pour la branche retraite de salariés (2,087 milliards Fcfp pour l’allocation complémentaire de retraite (ACR) -15 ans et le complément de retraite de solidarité (CRS))
* Pris l’engagement d’une intervention ferme de 26,505 milliards Fcfp pour le régime de solidarité de la Polynésie française et de 500 millions Fcfp pour le régime des non-salariés
* Atténué indirectement le déficit des régimes en mobilisant des financements publics conséquents pour la sauvegarde de l’emploi et la mise en place des conditions favorables pour l’activité économique déjà de retour à la hausse à des niveaux d’avant-crise (commerce, construction, industrie alimentaire…)

Afin de ne pas accroître le coût du travail et de préserver la dynamique du retour à la croissance de l’emploi et de l’activité économique, le Pays a maintenu, les taux de cotisations, les planchers et plafonds mensuels de rémunérations et de revenus soumis à cotisations de la CPS pour 2022.

Les exercices budgétaires à venir devront établir un plan d’apurement des déficits constatés et impérativement garantir la charge de remboursement de l’emprunt.
En définitive, les orientations définies par le ministère en charge de la protection sociale généralisée ont par conséquent été retenues par les régimes de protection sociale, mais la réforme de la PSG revêt à nouveau un caractère d’urgence qui devra obligatoirement être associée aux conditions de la reprise économique et à l’instauration d’un prélèvement solidaire sur la consommation de l’ensemble des Polynésiens pour assurer l’équilibre budgétaire de la protection sociale dans les années à venir.

## ****Heures d’ouverture des débits de boisson****

Suite à la levée de l’état d’urgence sanitaire en Polynésie française le 15 novembre 2021, l’encadrement des jours et horaires de vente d’alcool durant les fêtes de fin d’année a été modifié compte tenu de la demande de la Fédération générale du Commerce.

Ainsi, afin d’assurer la meilleure gestion possible des gestes barrières permettant de lutter contre l’épidémie, l’arrêté du 27 novembre 1961 fixant les heures d'ouverture des débits de boissons est modifié afin de permettre aux débits de boissons à emporter de rester ouverts jusqu’à 20 heures du 21 décembre au 31 décembre, y compris donc le week-end du 25 et 26 décembre.

Cette mesure vise à prévenir l’afflux de clientèle les jours de fête et la veille des jours de fêtes afin que la concentration des clients dans les établissements puisse être étalée sur toute la période des fêtes de fin d’année et cela avec une plus grande amplitude horaire.

## Subvention à la FOL : Espace info énergie

Le ministre en charge de l’Energie a présenté au Conseil des ministres une proposition de subvention à la Fédération des œuvres laïques de Polynésie française (FOL) pour le financement du fonctionnement de l’espace Info Energie (EIE).

Dans le cadre de son partenariat avec l’Agence de l'environnement et de la maîtrise de l’énergie (ADEME) pour l’accompagnement de sa transition énergétique, le Pays a montré sa volonté de mobiliser l’ensemble des acteurs sur des actions de maîtrise de l’énergie, en instaurant et en cofinançant le fonctionnement de l’EIE depuis plusieurs années. Un espace info énergie est un outil conçu et soutenu par l’ADEME, qui a pour mission de délivrer une information de qualité et conseiller gratuitement le grand public sur les réflexes simples à adopter et les solutions à mettre en œuvre afin de réduire sa consommation d’énergie et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En Polynésie française, cet espace est animé depuis avril 2015 par la FOL.  Les actions de l’EIE portées par deux conseillers s’articulent autour de conseils personnalisés auprès de particuliers (maîtrise de l’énergie (MDE), équipements, énergies renouvelables (EnR), éco-construction…), de sensibilisation des scolaires (collèges et lycées), mais aussi de représentations lors de manifestations (salon de l’habitat, salon éco-durable Ti’a, semaine européenne de la mobilité, etc.). L’EIE conçoit et anime lui-même la fête de l’énergie en Polynésie française. Il développe également des outils de communication (flyers, roll-up, posters, animation d’une page Facebook et d’un site internet) ainsi que des outils pédagogiques pour l’assister dans ses interventions (jeu de l’énergie, roue de l’énergie, maquettes, etc.), et participe régulièrement à des émissions de radio ou de télévision. Il est également le concepteur et l’animateur du défi Tarani Uira, un défi lancé entre plusieurs familles pour tenter de réduire leurs factures d’électricité par l’application d’écogestes au quotidien. Depuis 2020, il organise le concours CUBE (Concours usages bâtiments efficaces) qui est une compétition confrontant différents bâtiments tertiaires sur les économies d'énergies, avec l’assistance de l'Institut français pour la performance des bâtiments (IFPEB).

Pour en savoir plus et suivre les activités de l’espace info énergie de Polynésie, vous pouvez rejoindre le site internet : [https://www.infoenergie-polynesie.com/](https://apc01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.infoenergie-polynesie.com%2F&data=04%7C01%7CJenna.FOISSAC%40presidence.pf%7C954c0803c4c14dfb99ac08d9b95965c5%7C4b39f4c6084c45619aea7fd11603bfa3%7C0%7C0%7C637744615950526336%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000&sdata=MZ3YuY899qwrf%2B4obdx7cK9U9k2eBWnIf6cuqt5oRs8%3D&reserved=0) ou la page facebook dédiée : [https://fr-fr.facebook.com/EspaceInfoEnergie/](https://apc01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Ffr-fr.facebook.com%2FEspaceInfoEnergie%2F&data=04%7C01%7CJenna.FOISSAC%40presidence.pf%7C954c0803c4c14dfb99ac08d9b95965c5%7C4b39f4c6084c45619aea7fd11603bfa3%7C0%7C0%7C637744615950838830%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000&sdata=guA6ojwSWXQSdIEPWzZXG0emdT47GPpDrtTQM1jUFb8%3D&reserved=0).

## Elaboration du Plan Climat de la Polynésie française (PCPF) 2022-2030

Le ministre en charge de l’Energie a présenté au Conseil des ministres l’élaboration de la future stratégie climatique de la Polynésie française. La Polynésie française s’est engagée en 2015 dans la mise en œuvre d’un Plan climat énergie 2015-2020 (PCE) afin de réduire les consommations énergétiques, développer la production d’énergies renouvelables et s’adapter aux effets du changement climatique.

Le dernier comité de suivi du PCE s’est réuni le 02 juillet 2021. Lors de cette réunion d’évaluation finale, il a été constaté que les cibles fixées à -6,5% de gaz à effet de serre (GES) et -5% de consommation d’énergie fossile pour la période 2015-2020 n’ont pas été atteintes. En effet la consommation d’énergie ainsi que les émissions de GES ont progressé d’environ 7% entre 2014 et 2019.

De plus, la baisse de la consommation d’énergie observée sur 2020 résulte de la crise sanitaire. Elle n’est donc pas de nature à contribuer durablement aux objectifs du territoire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. A l’heure du bilan du PEC, le Territoire de la Polynésie française souhaite d’ores et déjà poursuivre et consolider sa démarche d’atténuation et d’adaptation au changement climatique en s’engageant dans une nouvelle démarche intitulée Plan Climat de la Polynésie française (PCPF).

Pour permettre sa réussite, ce PCPF devra s’appuyer sur le principal enseignement du PCE, à savoir l’identifier comme la base de toutes les politiques sectorielles et le considérer comme tel. Il permettra de compléter l’approche du schéma d’aménagement général (SAGE) qui consiste à donner un cadre de référence et une cohérence aux projets d’aménagements de la Polynésie française mais dans lequel les objectifs climatiques sont peu présents.

Le futur PCPF devra contribuer à renforcer l’ambition et les objectifs climatiques de chaque schéma sectoriel existant. La réussite de cette démarche ne pourra qu’être favorisée par la mobilisation des acteurs locaux, des habitants et des entreprises. Pour impliquer le plus largement possible la population dans cette démarche et définir collectivement la stratégie climatique de la Polynésie française, le Pays invite le public à participer aux événements et ateliers qu’il va organiser dans les mois à venir.

## Projet de convention entre la Caisse de prévoyance sociale (CPS) et la Maison de naissance « Tumu Ora »

Depuis plusieurs années des familles de Polynésie française expriment le souhait d'avoir la possibilité de mettre au monde leur enfant dans des structures moins médicalisées.

La loi du 6 décembre 2013 a permis l'expérimentation, en métropole, des maisons de naissance, structures gérées par des sage-femmes, prenant en charge les femmes enceintes à bas risque de complication, pendant la grossesse, l'accouchement et ses suites, avec le minimum d'intervention, dans un environnement un peu « comme à la maison ».

En Polynésie française, la naissance est encore considérée par les parents comme un évènement naturel et simple. Les femmes polynésiennes sont peu demandeuses d'une analgésie péridurale (47 % de recours sur les dernières statistiques disponibles du Centre Hospitalier de Polynésie française).

L’association Maison de naissance « Tumu Ora » a été autorisée par arrêté du 26 juillet 2021 à créer à titre expérimental une maison de naissance en Polynésie française.

Les objectifs poursuivis dans ce projet sont les suivants :

* La diversification de l'offre de soins périnataux en Polynésie française pour les patientes en situation de bas risque obstétrical ;
* La création d'un espace où sont mis en avant : la physiologie de la mise au monde, le respect des valeurs culturelles et familiales de la naissance, la prévention de l’iatrogénie (ensemble des effets indésirables provoqués par la prise d’un ou plusieurs médicaments), la prise en charge globale de l'individu par une même équipe de professionnels, intime et personnalisée ;
* La collaboration du secteur public et privé en médecine périnatale et l'établissement du début d'un réseau de soins ;
* Une augmentation de l'offre de soins « ambulatoire », une diminution des hospitalisations (avantages non négligeables en période épidémique notamment) et une économie à terme des dépenses de la CPS pour la prise en charge des patientes à bas risque.

# - MED-

## Diffusion de 5 nouvelles variétés de patates douces

La Direction de l’agriculture (DAG) au travers de son centre Agropol, a initié en 2019 un programme de création variétale sur les patates douces par la production de nouveaux hybrides et un programme de multiplication et développement du uru par la vitroculture.

Cinq nouvelles variétés hybrides de patate douce, deux variétés à chair orange et 3 variétés à chair jaune, qui répondent aux critères de vigueur de la plante, de tolérance à des maladies, de bonne présentation du tubercule, et de qualités gustatives remarquables sont aujourd’hui diffusées dans tous les archipels.

Pour le uru, deux variétés sont disponibles : la variété Huero rea moa ninamu qui produit en 3 ans et la variété Rare plus tardif (5 ans) avec un fruit de 2 kilos, de bonne conservation, souvent confondu avec la variété Puero.

De mai à décembre 2021 près de 4500 plants de uru sont expédiés dans les îles : îles sous le vent (1000), Marquises (900), Australes (800), IDV (150), Tuamotu (1600).

Tous les agriculteurs titulaires de la carte professionnelle peuvent bénéficier des boutures de umara et des plants de uru auprès des antennes de la DAG de leur îles.

## Valorisation de la qualité et de l’origine des produits agricoles (Loi du Pays)

Afin de mieux valoriser les produits du Fenua, l’Assemblée de Polynésie française a adopté en août 2020 une loi du Pays instaurant la possibilité d’octroyer les mentions « Appellation d’origine », « Indication géographique » ou encore « Qualité supérieure » aux produits polynésiens de la terre, de la mer et de l’artisanat traditionnel.

L’attribution de ces signes de la qualité et de l’origine contribue à la promotion et à la protection des produits certifiés contre les contrefaçons et les usurpations.

Le Conseil des ministres a approuvé l’arrêté précisant les conditions d’application de cette loi du Pays relative aux signes d’identification de la qualité et de l’origine des produits du secteur primaire.

Ainsi, les premiers groupements professionnels, comme le Syndicat des producteurs de Rhum agricole ou encore l’Association interprofessionnelle Vanille de Tahiti, vont pouvoir déposer dès le début de l’année 2022 leur demande de reconnaissance en « Indication géographique » ou en « Appellation d’origine » polynésiennes, préalable à une reconnaissance au niveau européen.

## Réglementation des activités de la perliculture (Loi du Pays)

La loi du pays du 18 juillet 2017 modifiée, réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française a modifié en profondeur l’encadrement réglementaire de la filière perlicole. Elle a notamment permis de mettre en place des outils de gouvernance participative avec la création d’un Conseil de la perliculture et de comités de gestion décentralisés.

Un processus continu d’échanges avec les professionnels du secteur a ainsi pu être mis en place et a abouti à plusieurs recommandations, dont une partie implique une nouvelle évolution du cadre réglementaire. Conformément aux orientations de la politique publique, celles-ci visent à rationaliser l’utilisation des lagons, renforcer les outils de régulation de l’offre et consolider la gouvernance.

Ces évolutions vont notamment permettre d’instaurer un quota de production pour chaque producteur, d’assurer un meilleur contrôle de l’importation des collecteurs de naissains en plastique, de renforcer les conditions d’octroi des cartes de producteurs et de faciliter leur retrait en cas de manquement aux obligations.

Elles permettront également de clarifier certaines dispositions qui se sont avérées à l’usage imprécises ou sujettes à interprétation. Il s’agit par exemple de clarifier le caractère « non commercial » d’une exportation. Enfin, le dispositif de sanction est complété pour tenir compte de ces évolutions.

Le Conseil des ministres a ainsi autorisé la transmission, aux fins d’examen par l’Assemblée de la Polynésie française, d’un projet de loi du pays portant modification de la loi du pays du 18 juillet 2017 modifiée, réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française.

## Protection de certaines espèces marines (Loi du Pays)

Dans sa volonté de poursuivre une politique d’exploitation durable des ressources marines de la Polynésie française, le Pays souhaite renforcer les dispositifs déjà existants. A cette fin, un projet de loi du Pays propose de créer de nouveaux outils ou mesures destinés à améliorer la gestion des pêches pour une pêche durable.

Parmi ces mesures, et à la demande des professionnels du secteur, désormais seuls les pêcheurs détenteurs d’un titre professionnel officiel (licence de pêche ou carte de la Chambre d’agriculture et de la pêche lagonaire) seront autorisés à commercialiser leurs produits de la pêche auprès des entreprises répertoriées à la Chambre de commerce et d’industrie, des services et des métiers et auprès de toutes personnes morales de droit public. Ceci afin de valoriser la professionnalisation du secteur.

Le projet de loi du Pays propose également de lever l’interdiction de la pêche aux burgaux dont la dernière pêche officielle date de l’année 2000. Cette proposition est motivée par le bon développement des stocks de burgaux dans les îles, par l’engouement des Polynésiens pour sa bonne chair et par l’existence d’un artisanat informel à partir de sa coquille et des opercules. Toutefois, le projet de loi du Pays limite la collecte aux seuls individus compris entre 16 et 18 centimètres de diamètre. Cette limitation doit assurer la protection des juvéniles et des grands reproducteurs. Cette mesure permettra d’exploiter durablement cette ressource à l’échelle locale.

Enfin, il est proposé de compléter l’outil de gestion « zone de pêche réglementée » (ZPR) déjà en place. Souhaitées par les pêcheurs, soucieux d’une exploitation durable des ressources marines et de protection des espèces, ces nouvelles mesures doivent permettre de prendre en compte l’état des stocks, les cycles des espèces et de contrôler la pression de pêche. Ainsi, elles donneront la possibilité de cibler des espèces particulières, si besoin de limiter les captures ou le nombre de pêcheurs pendant une période donnée.

## Subvention au lycée agricole des Marquises

Le Conseil des ministres a octroyé, au profit du Lycée Agricole des Marquises : « Te Henua Enana » - Saint Athanase sis à Taiohae-Nuku Hiva, une aide à la filière agricole à la conversion biologique de son exploitation fruitière et vivrière d’une superficie de 1,5 hectares. L’aide est calculée sur la base de la nature des productions et des surfaces conduites en agriculture biologique.

Le montant de la subvention qui lui est alloué est de 550 000 Fcfp.

# - MCE -

## Présentation du projet océanien : Le Grand mur bleu du Pacifique

Si les pays et territoires du Pacifique, la Polynésie française y compris, sont les premières victimes des effets du changement climatique mondial, ils doivent également avoir une vraie ambition de lutte contre ses effets.

Dans ce cadre, le gouvernement souhaite porter au plus haut niveau international une *« Ambition Te Moana O Hiva - le Grand mur bleu du Pacifique »* qui vise à recentrer les efforts environnementaux des pays et territoires du Pacifique sur la protection et la gestion durable de notre Grand Océan, de manière à assurer à terme leur autonomie alimentaire et économique, et à lutter contre les effets du changement climatique mondial, autour de trois axes stratégiques :

1. Assurer la transition d’une économie liée à la vente des licences de pêche vers une économie bleue locale, durable et autonome ;
2. S’inspirer de Tainui ātea, le concept original polynésien de protection et de gestion durable des espaces et des espèces ;
3. Obtenir auprès de l’Organisation maritime internationale la reconnaissance des pays du Pacifique en tant que zone maritime particulièrement vulnérable.

C’est cette ambition que le gouvernement va défendre, dans un premier temps, devant les représentants à l’Assemblée de la Polynésie française, puis présenter aux partenaires régionaux afin de recueillir leur assentiment sur ce projet régional d’envergue à portée internationale.

## 2022 – Année du sanctuaire marin de Polynésie française

Cela fera 20 ans, depuis le 13 mai 2002, que notre Fenua est devenu le plus grand sanctuaire des mammifères marins au monde.

Depuis lors, le sanctuaire marin polynésien protège également toutes les espèces de tortues marines, toutes les espèces de requins et toutes les espèces de raies Mobula. Enfin, depuis avril 2018, Tainui ātea est classé en aire marine gérée.

2022 sera donc l’occasion de rappeler l’histoire des mesures de protection et de gestion durable mises en place par les gouvernements polynésiens successifs depuis plus de 70 ans. Ce sera également l’opportunité de défendre un concept polynésien de protection et de gestion durable des espaces et des espèces, pragmatique, inspiré des millénaires de savoir-faire traditionnels. Ce sera enfin le moment d’affirmer, au plus haut niveau, la volonté forte de notre Gouvernement à agir et à trouver des solutions fondées sur la nature pour répondre aux effets du changement climatique mondial.

## Subventions aux associations

Sur proposition du ministre de la Culture, de l’environnement en charge de la jeunesse et des sports et de l’artisanat, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions en fonctionnement et en investissement pour un montant total de10 359 490 Fcfp :

* Au titre de l’artisanat : en faveur de la Fédération Te Tuhuka o te Henua Enana pour l'organisation et la mise en place du 50ème salon des Marquises en novembre 2021 au Parc des expositions de Mamao.
* Au titre de la culture en faveur de :
* L’association District Vaka de Ua-Pou pour financer l'acquisition d'ukulele, dans le cadre du projet de cours de musique traditionnelle, au titre de l'année 2021
* L’association Puna Reo Piha'eina pour la construction d'un bloc sanitaire sur le site Pererau sis à Moorea - Phase 2

# - MSP-

## Lutte contre la Covid-19 en Polynésie française : mesures générales

Le Conseil des ministres a validé deux arrêtés dans le cadre de la lutte contre la covid-19. L’un concerne l’intégration d’une dose de rappel au passe sanitaire et le deuxième concerne le renforcement des mesures à l’entrée sur le territoire.

Depuis le 1er décembre 2021, le pass sanitaire est mis en œuvre sur le territoire permettant de limiter les risques de diffusion épidémique, de minimiser la probabilité de contamination dans des situations à risque, et donc la pression sur le système de soins, tout en permettant de maintenir ouvertes certaines activités ou lieux en complément des protocoles sanitaires propres à chaque secteur. Cet outil, déployé au niveau national, implique que la Polynésie française s’aligne sur les dispositions mises en œuvre en France, notamment sur la définition du schéma vaccinal complet.

Face à une reprise de l’épidémie sur le territoire nationale, la campagne de vaccination contre la Covid-19 en France connait une accélération et les règles relatives au passe sanitaire ont évolué. Un rappel vaccinal est rendu obligatoire pour certaines personnes. Ainsi, à partir du 15 décembre 2021, le pass sanitaire prendra en compte la réalisation de ce rappel vaccinal pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes ayant été vaccinées avec le vaccin Janssen. Pour les personnes de 18 à 64 ans, la réalisation du rappel ne sera prise en compte qu’à partir du 15 janvier 2022.

Ces catégories de personnes devront avoir fait leur rappel, à partir du moment où elles y sont éligibles, et au terme d’un délai de 4 semaines supplémentaires maximum. Au-delà de ce délai, leur QR code intégré au certificat de vaccination sera désactivé automatiquement.

La dose de rappel correspond à l’administration d’une dose de vaccin supplémentaire, c’est-à-dire, dans les cas les plus courants :

* **Une seconde dose** pour les personnes ayant déjà contracté la Covid-19 et ayant donc reçu qu’une seule injection (Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca), ainsi que pour les personnes ayant été vaccinées avec une dose du vaccin Janssen ;
* **Une troisième dose** pour les personnes ayant reçu deux doses de vaccins (PfizerBioNTech, Moderna, AstraZeneca) dans le cadre de leur schéma vaccinal initial.

Le premier arrêté validé par le Conseil des ministres ajoute la dose de rappel dans le schéma vaccinal complet dans les conditions indiquées ci-dessus. L’ensemble des informations sur les différents schémas de rappel et le pass sanitaire, sont disponibles sur le site de la Direction de la santé : <https://www.service-public.pf/dsp/covid-19/pass-sanitaire/>

Par ailleurs, dans le contexte d’un développement extrêmement rapide d’un nouveau variant du SARS-CoV-2, dénommé Omicron, le deuxième arrêté pris par le Conseil des ministres vient en complément des mesures déjà existantes telles que le test négatif préalable à l’embarquement et les tests à l’arrivée sur le territoire.

Cet arrêté prévoit ainsi l’introduction d’un schéma vaccinal complet pour toute personne souhaitant se déplacer vers la Polynésie française afin de limiter le plus possible le risque d’introduction de nouveau variant. De plus, pour les voyageurs arrivants de zone particulièrement à risque en raison de la circulation du variant Omicron, l’arrêté fixe l’obligation de réalisation des tests de surveillance au 4ème et 8ème jours suivant l’arrivée uniquement sur l’île de Tahiti

# - MEA-

## Subventions aux établissements scolaires

Sur proposition de la ministre de l’Éducation, le Conseil des ministres a adopté l’octroi de subventions pour un montant total de 29 180 920 Fcfp en faveur de 11 établissements publics d’enseignement de la Polynésie française. Il a ainsi été décidé d’octroyer les subventions comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Etablissements scolaires** | **Subventions** |
| LP de Mahina | 4 935 615 Fcfp |
| Collège Punaauia | 772 376 Fcfp |
| Collège Punaauia Ulis | 450 219 Fcfp |
| Lycée Paul Gauguin | 346 471 Fcfp |
| Lycée Paul Gauguin | 821 434 Fcfp |
| Lycée Paul Gauguin | 7 000 000 Fcfp |
| Lycée Paul Gauguin | 4 080 000 Fcfp |
| Collège Rangiroa | 661 050 Fcfp |
| Collège Makemo | 1 212 100 Fcfp |
| Collège Hao | 1 128 400 Fcfp |
| Collège Maco Tevane | 7 773 255 Fcfp |
| **TOTAL** | **29 180 920 Fcfp** |

## Subvention au CFPA de Taravao

Dans le cadre du projet de maintenance des infrastructures du Centre de formation professionnelle pour adulte (CFPA), il convient de procéder à la reconstruction des toitures de l’unité de formation de Taravao, et plus particulièrement les toitures de la cuisine pédagogique et de la direction qui sont dans un état alarmant et dangereux. En effet, les infiltrations régulières ont fragilisé les plafonds qui menacent de s’effondrer.

Le Pays a apporté son soutien financier en octroyant une subvention à hauteur de 15 325 659 Fcfp au CFPA. Le budget prévisionnel des travaux est estimé à 16 797 459 Fcfp soit une participation du Pays de 91,2 %.

## Subvention au Festival du film documentaire océanien (AFIFO)

Le 8 octobre dernier, Miriama Bono, Présidente de l’Association du Festival International du Film Documentaire Océanien (AFIFO), a sollicité une subvention de fonctionnement d’un montant de 10 millions Fcfp afin d’organiser la 19ème édition du Festival du film documentaire océanien (FIFO), qui se déroulera du 5 au 13 février 2022.

Le FIFO a pour objectif de promouvoir la culture océanienne, de stimuler l'industrie audiovisuelle de la région, notamment en Polynésie française, et d’encourager la création artistique dans ce domaine. L'ensemble des actions mises en œuvre depuis sa création en 2004, vise à créer une dynamique régionale en permettant aux Océaniens de se rencontrer et de partager autour de l'univers de l'audiovisuel.

Au rayonnement culturel du documentaire océanien s’ajoute des enjeux économiques. Le FIFO joue un rôle primordial dans le développement du marché de l’audiovisuel océanien. Il est l’un des principaux événements du Pacifique Sud à rassembler autant de professionnels : réalisateurs, producteurs, techniciens, directeurs de chaines et représentants de festivals étrangers. Le Festival multiplie ainsi les opportunités autour de rencontres, d’ateliers et de débats autour de l’audiovisuel qui permettent à la créativité de germer et aux projets de se concrétiser.

Face au succès du FIFO 2021 100% numérique et l’impossibilité de voyager dans le Pacifique pour le moment, les organisateurs ont choisi d’organiser une version « hybride » du FIFO en 2022 avec un accueil du public et des festivaliers en présentiel ainsi qu’un programme de rencontres en ligne diffusées en direct ou pré-enregistrées et mise en ligne pour le festival.

L’essentiel du programme de rencontres, débats et conférences sera proposé gratuitement en présentiel à la Maison de la Culture de Papeete ainsi qu’en visioconférence et accessible par tous, de partout. Les films de la sélection seront diffusés durant la semaine de festival dans les salles de la Maison de la Culture et seront aussi disponibles sur Internet sur la plateforme de vidéos.

Le budget global du FIFO 2022 est estimé à 40 500 000 Fcfp, hors avantages en nature qui se chiffrent à 20 608 391 Fcfp.

## Subvention au CNAM pour le projet « ISLV Code camp »

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d’objectifs entre la Polynésie française et le Conservatoire national des arts et métiers 2019-2021 (CNAM) du 5 novembre 2018, il est convenu que le CNAM accompagne le Pays dans la mise en œuvre de sa stratégie en matière de formation tout au long de la vie.

La mise en œuvre de l’action « développer des programmes de formation aux métiers du numérique » du plan Smart Polynesia, le besoin de codeurs pour assurer le développement des applications numériques et notamment les conclusions positives des précédentes sessions, dont le taux moyen de réussite est de 93% et dont 78% des campeurs sont à ce jour intégrés dans le tissu économique (placement en entreprises, création de startups) ou ont repris des études supérieures (programmeur informatique BAC+2), sont autant d’éléments qui concourent à poursuivre l’action de formation proposée par le CNAM.

Ainsi, est-il proposé d’apporter un soutien financier à la formation intitulée « ISLV Code Camp » intervenant dans le secteur du Web et du codage informatique. D’une durée de 10 semaines, cette formation est dédiée à une quinzaine de jeunes polynésiens de moins de 30 ans, en situation sociale précaire (décrochage scolaire, recherche d’emploi). Enfin, il y a lieu de préciser que la formation en question est désormais labellisée Grande Ecole du Numérique.

Ce projet, porté conjointement par nos ministères, vise à constituer un vivier de compétences pour les métiers du numérique, plus précisément dans le domaine du codage informatique et à offrir une formation adaptée, innovante et spécialisée dans la programmation informatique en accord avec les plus hauts standards internationaux.

Le budget prévisionnel de l’action est estimé à 7 millions de Fcfp, soit une participation du Pays de 71 %. Le ministère de l’Education, du travail, de la modernisation de l’administration, en charge du numérique (MEA) participe à la présente opération à hauteur de 4 000 000 Fcfp et le ministère de la Famille, des affaires sociales, de la condition féminine, en charge de la lutte contre l’exclusion (MFA) participe à la présente opération à hauteur de 1 000 000 Fcfp. Le MEA se chargera du versement de la subvention et de la vérification des pièces afférentes.

# - MFA-

## Organisation de la course solidaire Hine Hia’ai Run

Dans le cadre de la Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes qui se tient chaque année le 25 novembre, le ministère de la Famille, des affaires sociales, de la condition féminine, en charge de la lutte contre l’exclusion, et la Direction des solidarités, de la famille et de l’égalité (DSFE) organisent la course solidaire Hine Hia’ai Run.

Cette course solidaire, en soutien aux femmes victimes de violences, aura lieu le 11 décembre 2021 au Parc Paofai à Papeete. Pour cette première édition, deux formats de course en relais sont proposés : le relais des familles et le relais des copines.

Le relais des familles, d’une distance de 5 kilomètres propose à un enfant (de plus de 7 ans) et un membre de sa famille, un parcours comportant différents ateliers pédagogiques pour partager les valeurs de solidarité, de soutien, de dépassement de soi et d'apprentissage. Le parcours adulte sera d’environ 4 km et le parcours enfant d’environ 1 km. Le relais des copines d’environ 6 kilomètres propose à 3 femmes de passer un moment convivial 100% féminin avec 3 étapes respectivement de 1.5, 3 et 1.5 kilomètres.

La course et ses animations seront placées sous le signe de la bienveillance, du respect et de l’union pour soutenir ces femmes. Des ateliers thématiques pour sensibiliser à la violence faites aux femmes seront proposés.

Les fonds de la course solidaire Hine Hia’ai Run seront reversés en totalité à l’association Tiai Nui Here. Cette association, créée en 1993, permet d'accueillir dans un foyer treize adolescentes de 13 à 18 ans (voire 21 ans, si mesure de protection de jeune majeure) sous protection judiciaire (mesure d’assistance éducative judiciaire et protection de jeunes majeures) ou administrative.

Le relais des familles est à 1 000 Fcfp par équipe et le relais des copines à 3 000 Fcfp par équipe. Des formulaires sont disponibles en ligne sur le site : https://bit.ly/coursesolidaire et directement au magasin partenaire Intersport. Le dossier d’inscription doit être déposé au magasin Intersport situé au rond-point de la base marine à Papeete. Toutes les informations relatives à la course sont disponibles sur la page Facebook de la DSFE ou sur la page Facebook de l’évènement Hine Hia’ai Run.

-o-o-o-o-o-